

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140619-2014_B195-DE
Date de télétransmission : 24/06/2014
Date de réception préfecture : 24/06/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B195

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO pour sa participation aux Rencontres Nationales de la Prévention et Planification des Déchets à Paris les 25 et 26 juin 2014

Le 19 juin 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOUVE Mireille

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 19 JUIN 2014

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO pour sa participation aux Rencontres Nationales de la Prévention et Planification des Déchets à Paris les 25 et 26 juin 2014

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2014_A082 du Conseil Communautaire du 17 avril 2014, Monsieur Philippe de SAINTDO a été désigné membre du Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, Délégué à la prévention et gestion des déchets. Monsieur de SAINTDO doit se rendre aux rencontres nationales de la Prévention et la Planification des déchets **les 25 et 26 juin 2014 à Paris.**

L'intérêt que représente la participation de Monsieur de SAINTDO à ce colloque justifie la délivrance d'un mandat spécial

Exposé des motifs :

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, délégué

au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l'élu concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'il accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) organise chaque année depuis 2005 le Colloque Prévention et Gestion des déchets dans les territoires. Ces rencontres s'adressent à tous les publics concernés par la Prévention des Déchets, dont le sujet est une des priorités du Grenelle de l'Environnement.

Elles permettent également aux EPCI représentés de se tenir informés des avancées réglementaires et technologiques en matière de gestion des Déchets.

Ainsi, il vous est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO, membre du Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, Délégué à la prévention et gestion des déchets, pour sa participation aux rencontres nationales de la prévention et planification des déchets à Paris les 25 et 26 juin 2014.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté ».

ispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO pour sa participation aux rencontres nationales de la prévention et planification des déchets à Paris les 25 et 26 Juin 2014 ;
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en Fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à prendre toutes les décisions concernant ce dossier.

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO pour sa participation aux Rencontres Nationales de la Prévention et Planification des Déchets à Paris les 25 et 26 juin 2014

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 JUIN 2014